

INTERNATIONAL • SYRIE

Le nouveau rapatriement massif de femmes et d'enfants de Syrie confirme la rupture de la France avec le « cas par cas »

Quinze femmes djihadistes et 40 enfants sont arrivés jeudi à 3 h 30 à Villacoublay.

Hélène Sallon (*Beyrouth, correspondante*)

La France a rapatrié, jeudi 20 octobre, 15 femmes djihadistes et 40 enfants qui se trouvaient dans les camps de détention du nord-est de la Syrie, a annoncé le ministère des affaires étrangères. Cette opération de rapatriement collectif, la deuxième depuis l'été, confirme la rupture de Paris avec la politique du « cas par cas », qui lui a valu d'être condamnée par des instances internationales et blâmées par des organismes consultatifs français.

« Après sa condamnation par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies et la Cour européenne des droits de l'homme, la France n'a plus d'autre choix que de mettre un terme à sa politique du cas par cas et doit rapatrier tous les enfants et toutes les mères actuellement détenus dans les camps du nord-est syrien », a déclaré au *Monde* l'avocate Marie Dosé, qui représente plusieurs des femmes détenues dans les camps.

Selon une source sécuritaire citée par l'Agence France-Presse (AFP), 14 mères, une femme jeune majeure sans enfant et 40 mineurs sont arrivés jeudi à 3 h 30 à Villacoublay, près de Paris. Les mineurs ont été pris en charge par les services de l'aide à l'enfance et feront l'objet d'un suivi médico-social. Les adultes ont été remises aux autorités judiciaires compétentes, précise le Quai d'Orsay dans son communiqué.

Jusqu'à l'été 2022, la France privilégiait le rapatriement au « cas par cas », qui consiste, de facto, à ramener sur le sol national des enfants sans leurs mères, c'est-à-dire soit des orphelins, soit des enfants dont les mères avaient accepté de signer un document de renoncement à leurs droits parentaux. Seuls 35 enfants présumés orphelins avaient ainsi été rapatriés par Paris, dont les derniers en janvier 2021.

« Quel gâchis ! »

Le 5 juillet, Paris a procédé à la plus importante opération de rapatriement menée depuis la chute du dernier bastion de l'organisation État islamique (EI), en mars 2019, à Baghouz. Seize femmes djihadistes et 35 enfants avaient alors été rapatriés. Les autorités

chargées de la lutte antiterroriste indiquaient alors qu'une centaine de femmes et près de 250 enfants se trouvaient encore dans les camps syriens. Le chiffre exact demeure, toutefois, difficile à établir avec certitude. Début octobre, une femme et ses deux enfants avaient pu être transférés à leur tour.

Parmi les pays européens, la France était de plus en plus isolée dans son choix de rapatriement « au cas par cas ». La Belgique, la Finlande, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas et l'Allemagne ont décidé de rapatrier l'intégralité de leurs ressortissants enfants, en compagnie de leurs mères quand cela est possible. Le revirement de l'Elysée a aussi été motivé par la multiplication des condamnations par des instances internationales.

En février, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a constaté que la France « a violé les droits des enfants français détenus en Syrie en omettant de les rapatrier ». Il dénonçait des conditions sur place « épouvantables », « mettant leur vie en danger depuis des années ». Le 14 septembre, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), saisie en 2019 et 2020 par les parents de deux femmes djihadistes, a condamné la France pour ne pas avoir justifié le non-rapatriement de ces femmes et de leurs enfants.

« Je n'ai qu'une angoisse, c'est que certains de ces enfants et certaines de ces mères passent un nouvel hiver dans ces camps avec des températures avoisinant les - 10 °C. Quatre ans de procédures pour enfin acculer la France à faire preuve d'humanité et de responsabilité. Quatre ans de procédures, c'est le temps d'une enfance, quel gâchis ! », estime l'avocate Marie Dosé, qui représentait les requérants devant la CEDH. ◆